ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise en place de groupes de niveaux au collège

Question écrite n° 18532

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en place de groupes de niveaux et non de besoins. Le précédent ministre de l'éducation a décidé fin 2023 la mise en place de tels groupes. La pertinence de cette décision est remise en cause par de nombreux travaux de la recherche en éducation qui mettent en évidence une absence d'effet bénéfique significatif. Par ailleurs, ces mêmes études mettent en évidence un phénomène d'intériorisation de l'échec ; les enfants classés comme fragiles ne progressant peu ou pas. La mise en œuvre des groupes de besoins requiert aussi dans tous les cas une approche souple de la part des enseignants, qui doivent réorganiser les groupes régulièrement à partir d'évaluations fréquentes des élèves. Tous les établissements et enseignants rencontrés par Mme la députée mettent en évidence la complexité de l'organisation née de cette mesure consommatrice de moyens et inatteignable en l'état (insuffisance du nombre de professeurs des disciplines concernées, volumes d'heures supplémentaires insuffisants, abandon de projets pédagogiques déjà financés et qui marchent...). De nombreux établissements et enseignants font valoir à l'inverse la nécessité d'un effort en matière de formation professionnelle et continue, ainsi que le recours à des outils pédagogiques et numériques adaptés. En l'état, il semble que les crédits de la formation aient diminué. Dans ces conditions, elle lui demande d'abandonner la mesure au profit d'une mesure consensuelle et objectivée, axée sur les besoins et comprenant des moyens en adéquation avec les progrès souhaités de tous les élèves.

Données clés

Auteur : Mme Marietta Karamanli
Circonscription : Sarthe (2e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18532
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 juin 2024, page 4631
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)